



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2010/2305(INI)

3.5.2011

AMENDEMENTS

1 - 66

Projet d'avis
Edit Bauer
(PE462.555v01-00)

sur l'absorption des Fonds structurels et de cohésion: enseignements tirés en
vue de la future politique de cohésion de l'UE
(2010/2305(INI))

Amendement 1
Karima Delli

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que les *politiques économique, régionale et sociale de l'UE sont intimement liées et que les problèmes de capacité d'absorption des différents fonds dans les États membres sont similaires*;

Amendement

A. considérant que les problèmes *liés à l'absorption* des fonds *demeurent un frein à l'efficacité de la politique de cohésion dans de nombreuses régions, et particulièrement dans celles issues des nouveaux États membres, pour des raisons qui incombent à la fois aux échelons communautaire, national et local*;

Or. fr

Amendement 2
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que *les* politiques économique, régionale et sociale de l'UE sont intimement liées et *que les problèmes de capacité d'absorption des différents fonds dans les États membres sont similaires*;

Amendement

A. considérant que *l'efficace des* politiques économique, régionale et sociale de l'UE *naît de la solution de problématiques qui sont intimement liées dans les différents États membres, tout en présentant, de région à région, des particularités résultant des caractéristiques culturelles et sociales de chaque territoire et déterminant des différences dans leur capacité d'accès, d'emploi et d'absorption des différents Fonds européens, différences qu'il est impératif de prendre dûment en considération*,

Or. it

Amendement 3
Kinga Göncz

Projet d'avis
Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que les politiques économique, régionale et sociale de l'UE sont intimement liées et que les problèmes de capacité d'absorption des différents fonds dans les États membres sont similaires;

Amendement

A. considérant que les politiques économique, régionale et sociale de l'UE sont intimement liées et que les problèmes de capacité d'absorption des différents fonds dans les États membres sont **souvent** similaires;

Or. en

Amendement 4
Kinga Göncz

Projet d'avis
Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que les régions et les micro-régions les plus défavorisées manquent des ressources financières et humaines nécessaires, et du soutien administratif pour utiliser à bon escient les fonds communautaires disponibles;

Or. en

Amendement 5
Silvia Costa

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1. demande à la Commission et aux États

1. demande à la Commission et aux États

membres de *s'assurer que le futur FSE contribuera* à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de *la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial*;

membres de *convenir de dispositions relatives* à la mise en œuvre, *au contrôle, au suivi et à l'évaluation* de la *future programmation du FSE, qui soient, effectivement, simplifiées, assouplies et efficaces, afin d'assurer un véritable soutien financier adéquat* à la stratégie Europe 2020 dans les domaines de *la formation, de l'emploi et de l'inclusion sociale*;

Or. it

Amendement 6 Mara Bizzotto

Projet d'avis Paragraphe 1

Projet d'avis

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;

Amendement

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera *de manière concrète et ciblée, sans gaspillages*, à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;

Or. it

Amendement 7 Kinga Göncz

Projet d'avis Paragraphe 1

Projet d'avis

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020 dans les domaines

Amendement

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020 dans les domaines

de l'emploi et de **la politique** sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;

de l'emploi et de **l'inclusion** sociale comme un instrument **visible, transparent,** efficace, simple et convivial;

Or. en

Amendement 8
Elisabeth Morin-Chartier

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;

Amendement

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial **mobilisé pour développer le capital humain;**

Or. fr

Amendement 9
Nadja Hirsch

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;

Amendement

1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, **flexible,** simple et convivial;

Or. de

Amendement 10
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. insiste sur la réelle valeur ajoutée produite par une approche stratégique unique et par des modalités de mise en œuvre communes au Fonds européen de développement régional, au Fonds de cohésion et au Fonds social européen, dans le cadre général de la politique de cohésion;

Or. en

Amendement 11
Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne que la politique régionale européenne est un instrument indispensable de promotion de la cohésion économique et sociale permettant à l'Union de développer des actions pour réduire les disparités régionales, promouvoir la convergence réelle et stimuler le développement, l'emploi de qualité et le progrès social, dans l'intérêt également des régions moins développées;

Or. pt

Amendement 12
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. demande à toutes les institutions de l'UE et aux États membres de favoriser la conclusion rapide des documents clés, tels que le cadre financier pluriannuel et les réglementations, en vue de surmonter les difficultés de démarrage qui pourraient survenir au début de la prochaine période de programmation, ce qui était également le cas au début de la période de programmation 2007-2013;

Or. en

Amendement 13
Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. insiste sur la nécessité d'inclure la perspective de genre dans les règlements et l'application de tous les fonds communautaires et attire en particulier l'attention sur le FSE, qui doit avoir la capacité suffisante pour promouvoir les politiques d'égalité, de l'emploi permanent et de qualité, de redistribution juste des revenus;

Or. pt

Amendement 14
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. encourage la Commission et les États membres à renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux, qui devrait comprendre non seulement la mise en œuvre des politiques et la gestion du FSE, mais aussi le développement de la stratégie proprement dite;

Or. en

Amendement 15

Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric

Projet d'avis

Paragraphe 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 quater. soutient que la politique de cohésion et la dépense afférente doivent être utilisées pour la réalisation d'un développement durable (économique, social, environnemental, territorial), car il ne peut être qu'un simple instrument financier, en sauvegardant ainsi ses objectifs;

Or. pt

Amendement 16

Karima Delli

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

Amendement

2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités afin de maximiser les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;

2. insiste sur la nécessité d'intensifier les efforts du FSE en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale sur des stratégies de développement local intégré; considère

que ces stratégies sont porteuses de succès; encourage à développer des initiatives locales pour le FSE allant du bas vers le haut; souligne l'intérêt de créer plus de synergies entre le FEDER et le FSE, véritables leviers pour maximiser les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;

Or. fr

Amendement 17
Nadja Hirsch

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que les efforts ***doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités afin de maximiser les effets du FSE sur*** la stratégie Europe 2020;

Amendement

2. souligne que les efforts ***et les mesures devraient viser à conduire à la mise en œuvre réussie des objectifs*** de la stratégie Europe 2020 ***et qu'il convient dès lors de fixer des priorités qui conduiront une telle action; souligne que les différentes situations existant dans les États membres doivent donc être prises en compte;***

Or. de

Amendement 18
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités afin de ***maximiser*** les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;

Amendement

2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités, ***la plus urgente étant d'abaisser les niveaux historiques du taux de chômage atteints sur le marché intérieur,*** afin de ***maximiser*** les effets du FSE sur la

stratégie Europe 2020;

Or. it

Amendement 19

Silvia Costa

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités afin de *maximiser* les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;

Amendement

2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités, ***concernant notamment l'emploi des jeunes gens et des femmes***, afin de *maximiser* les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;

Or. it

Amendement 20

Danuta Jazłowiecka

Projet d'avis

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE reflète les spécificités et les besoins des États membres et des régions en particulier en ce qui concerne les besoins des marchés locaux du travail et la nécessité de créer et d'améliorer l'entrepreneuriat;

Or. en

Amendement 21

Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. soutient la mise en place pour la prochaine programmation d'une réserve de performance qui permettrait une absorption plus rapide des fonds et où la Commission récompenserait à mi-parcours les efforts et les réalisations d'un nombre limité de priorités européennes définies au sein des PO;

Or. fr

Amendement 22
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. demande aux États membres **d'associer** les partenaires **sociaux** aux niveaux **national** et **local** afin de **mieux cerner les besoins du marché** du travail;

3. demande aux États membres **d'adopter une démarche plus participative en impliquant tous** les partenaires, **tels qu'ils sont définis dans la réglementation générale, à tous les niveaux pour d'une part, établir un diagnostic précis des besoins des territoires, et d'autre part, informer et sensibiliser la population locale sur la plus-value de l'action du FSE;**

Or. fr

Amendement 23
Nadja Hirsch

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail ***et en même temps de tenir dûment compte, lors de la formulation des objectifs politiques en relation avec la politique de cohésion, des besoins régionaux et locaux;***

Or. de

Amendement 24
Silvia Costa

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail ***et de contribuer à la réalisation des politiques en faveur du développement de nouvelles compétences, de l'emploi et d'une nouvelle sécurité sociale;***

Or. it

Amendement 25
Kinga Göncz

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national, ***régional*** et local afin de mieux

besoins du marché du travail;

cerner les besoins du marché du travail *en vue d'améliorer l'employabilité des groupes socialement défavorisés*;

Or. en

Amendement 26
Danuta Jazłowiecka

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux *et commerciaux, les académies, les ONG et d'autres parties intéressées* aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Or. en

Amendement 27
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national, *régional* et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail *et de les prendre en compte dans les objectifs du Fonds*;

Or. it

Amendement 28
Ria Oomen-Ruijten

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;

Amendement

3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail; ***demande qu'une attention particulière soit portée à la formation et à l'éducation des personnes employées dans des filières peu qualifiées afin d'améliorer l'aptitude à l'emploi de ces catégories professionnelles;***

Or. nl

Amendement 29
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. exhorte les États membres à impliquer systématiquement les autorités locales et régionales ainsi que toutes les parties prenantes dès la phase de définition stratégique des enjeux jusqu'à la phase d'évaluation, y compris dans le cadre des Plans Nationaux de Réforme; défend la territorialisation du FSE afin d'éviter que dans le cadre de PO nationaux soient appliquées des mesures non différenciées entre les régions; soutient à ce titre le recours aux subventions globales pour sa gestion, à condition que le nombre d'organismes intermédiaires soit rationalisé selon une approche territoriale, en garantissant une coordination permanente entre les entités administratives, ainsi que le recours à des outils de suivi communs;

Amendement 30
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres d'améliorer ***l'information sur*** l'accessibilité du FSE et d'augmenter les capacités de construction de projet afin de contribuer à la création de nouveaux emplois;

Amendement

4. demande aux États membres et à la Commission que soient développés des systèmes de guichet unique pour le dépôt des dossiers et la diffusion d'informations et de conseils auprès des intéressés dans leurs démarches, dans la mesure où cette simplification serait visible au public et rationaliserait l'activité administrative;
demande aux États membres d'améliorer l'accessibilité du FSE et d'augmenter les capacités de construction de projet afin de contribuer à la création de nouveaux emplois ***décentés et à une meilleure inclusion sociale;***

Amendement 31
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. demande aux États membres d'améliorer l'information sur l'accessibilité du FSE et ***d'augmenter les capacités de construction de projet*** afin de contribuer à la création de nouveaux emplois;

Amendement

4. demande aux États membres d'améliorer l'information sur l'accessibilité du FSE, ***avant tout aux échelons régional et local, et d'en augmenter l'efficacité*** afin de ***limiter les gaspillages et de*** contribuer, ***concrètement,*** à la création de nouveaux emplois; ***sollicite un soutien à la création et à la diffusion de figures professionnelles spécialisées, capables d'aider concrètement les différents***

acteurs sociaux à trouver l'accès d'un tel instrument, pour l'usage duquel le savoir-faire ne doit plus constituer un obstacle à l'accomplissement de ses objectifs stratégiques;

Or. it

Amendement 32

Edit Bauer

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. invite la Commission et les États membres à donner la priorité à l'approche intégrée pour les projets de développement local et régional, afin qu'il soit possible de combiner plusieurs sources de financement: programmes opérationnels, programmes nationaux et fonds privés au niveau du projet individuel;

Or. en

Amendement 33

Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. insiste sur le fait que le FSE accorde une aide fondamentale aux politiques du marché du travail et joue un rôle important dans le renforcement de l'inclusion sociale, d'où la nécessité d'un renforcement considérable de leurs montants;

Or. pt

Amendement 34
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. soutient que l'architecture réglementaire de la politique de cohésion ne devrait pas autoriser une plus grande souplesse dans l'organisation des programmes opérationnels afin de mieux refléter la nature et la géographie des processus de développement; suggère que les États membres et les régions disposent de suffisamment de souplesse pour choisir leurs priorités et élaborer des dosages politiques appropriés;

Or. en

Amendement 35
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

Amendement

5. demande à la Commission de s'assurer que ***tout en soutenant*** la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion ***réduise*** les ***disparités*** et ***favorise un développement harmonieux*** dans l'UE;

5. demande à la Commission de s'assurer que ***les investissements pour*** la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 ***attribueront*** à la politique de cohésion, ***dans son ensemble, un rôle déterminant dans la résolution de la situation d'urgence de l'emploi qui sévit actuellement sur le marché intérieur, tout en respectant le principe "les petits d'abord"*** et donc ***en soutenant le rôle crucial joué par les PME en Europe*** dans ***la lutte contre le chômage;***

Or. it

Amendement 36
Silvia Costa

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduise les disparités et favorise un développement harmonieux dans l'UE;

Amendement

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduise les disparités et favorise un développement harmonieux dans l'UE, ***fût-ce en adoptant des instruments particuliers et en prenant des initiatives supplémentaires dans les réalités concrètes qui apparaissent encore éloignées des normes européennes;***

Or. it

Amendement 37
Philippe Boulland

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduira les disparités et favorisera un développement harmonieux dans l'UE;

Amendement

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduira les disparités ***qui existent entre les régions, prendra en considération les besoins spécifiques des régions ultrapériphériques*** et favorisera un développement harmonieux dans l'UE;

Or. fr

Amendement 38
Kinga Göncz

**Projet d'avis
Paragraphe 5**

Projet d'avis

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduise les disparités et favorise un développement harmonieux dans l'UE;

Amendement

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduise les disparités ***entre les régions et les micro-régions et*** favorise un développement harmonieux dans l'UE;

Or. en

**Amendement 39
Nadja Hirsch**

**Projet d'avis
Paragraphe 5**

Projet d'avis

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduise les disparités et favorise un développement harmonieux dans l'UE;

Amendement

5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en *œuvre* de la stratégie Europe 2020 ***dans tous les États membres***, la politique de cohésion réduise les disparités et favorise un développement harmonieux dans l'UE;

Or. de

**Amendement 40
Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric**

**Projet d'avis
Paragraphe 5 bis (nouveau)**

Projet d'avis

Amendement

5 bis. estime que, pour garantir qu'elles ne favorisent pas les délocalisations d'entreprises à l'intérieur de l'Union, les aides publiques octroyées dans le cadre des fonds structurels doivent être

subordonnées à la conclusion de contrats à long terme avec les entreprises en ce qui concerne leur localisation, leur durée et les emplois avec droits qu'elles créent;

Or. pt

Amendement 41
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes *et de mécanismes de contrôle lourds*, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement;

Amendement

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues *et* de règles complexes, *notamment dans certains États membres*, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement; *souligne le besoin de simplification dans l'éligibilité des dépenses, la gestion et l'évaluation au travers d'indicateurs clairs, communs et faciles à utiliser; insiste pour que les systèmes d'audit et de contrôle de chaque région répondent à des exigences de haut niveau en la matière; encourage une meilleure coordination entre les différents échelons de contrôle (régional, national et européen) en termes de dates, de recommandations et de résultats; est d'avis que la régionalisation des PO n'engendre pas nécessairement plus de contrôles; recommande que la fréquence des contrôles devrait davantage être liée aux montants des subventions et aux irrégularités survenues, selon le principe de proportionnalité et afin de ne pas décourager les petits porteurs de projets, et que le nombre d'audits sur le terrain effectués par la Commission soit accru en vue d'améliorer la qualité des projets;*

Amendement 42
Mara Bizzotto

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes et de mécanismes de contrôle lourds, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement;

Amendement

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes et de mécanismes de contrôle lourds, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement; ***encourage un rapprochement entre les objectifs du Fonds et les véritables exigences d'un marché du travail, qui demande d'investir dans la requalification de la formation professionnelle et dans la protection de l'artisanat;***

Or. it

Amendement 43
Ria Oomen-Ruijten

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes et de mécanismes de contrôle lourds, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement;

Amendement

6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes et de mécanismes de contrôle lourds, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement; ***invite par conséquent la Commission à simplifier les procédures de sollicitation du FSE;***

Amendement 44
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. appelle les États membres à transposer plus rapidement dans le droit national les réglementations communautaires; souligne l'importance de mobiliser un personnel formé et en nombre suffisant pour mieux appréhender les défis sur le terrain;

Or. fr

Amendement 45
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 ter. appelle la Commission à mettre en place des "Centres de médiation pour la cohésion" qui constitueraient une source supplémentaire d'informations sur les meilleures pratiques et en cas d'éventuelle mauvaise gestion des fonds;

Or. fr

Amendement 46
Philippe Boulland

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des ***mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;***

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des ***"guichets européens" à un niveau infra régional en vue de collecter et d'aider au montage des dossiers de demandes de fonds de cohésion, tant pour les collectivités que pour le citoyen européen;***

Or. fr

Amendement 47
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement, ***la plus-value communautaire, les types d'action et les bénéficiaires;*** demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 48
Kinga Göncz

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le

niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à *aider* les petits bénéficiaires à préparer *leurs* demandes et tout au long de leur mise en *œuvre*;

niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à *former* les petits bénéficiaires (*globalement les ONG de base et les PME*) à préparer *des* demandes *recevables* et à *les encadrer* tout au long de leur mise en *œuvre*;

Or. en

Amendement 49
Ria Oomen-Ruijten

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; **déplore qu'une grande partie des fonds disponibles du FSE reste inutilisée**; demande **par conséquent** aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et **à les assister** tout au long de leur mise en œuvre;

Or. nl

Amendement 50
Danuta Jazłowiecka

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter **le niveau** de développement; demande aux États membres de créer des

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter **les capacités d'absorption et les possibilités** de développement **des**

mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

bénéficiaires; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

Or. en

Amendement 51
Tadeusz Cymański

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires, *y compris les petites et moyennes entreprises*, à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;

Or. pl

Amendement 52
Franz Obermayr

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre;

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et tout au long de leur mise en œuvre, *en garantissant ainsi un processus plus*

efficace;

Or. de

Amendement 53

Karima Delli

Projet d'avis

Paragraphe 7

Projet d'avis

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;

Amendement

7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; ***appelle en ce sens à un budget communautaire suffisant dédié à la politique de cohésion, au moment où les contributions nationales et locales sont freinées par des politiques nationales d'austérité budgétaire;*** demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;

Or. fr

Amendement 54

Edit Bauer

Projet d'avis

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. souligne que les procédures de gestion, de déclaration et de contrôle doivent être proportionnelles à l'ampleur des projets, car il est difficile pour les petites institutions et collectivités locales de mettre en œuvre des projets dans les conditions actuelles : des dispositions spéciales doivent dès lors être prévues

pour les subventions de l'UE d'un faible montant dans la prochaine période de programmation;

Or. en

Amendement 55
Ilda Figueiredo, Patrick Le Hyaric

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. considère que, face à la profonde crise économique et financière, qui touche certains États membres et leurs régions, le taux de co-financement des institutions et associations nationales de projets qui recourent à des fonds communautaires ne devront pas dépasser les 10% pour tous les fonds structurels, de manière à permettre une meilleure utilisation des ressources destinées à la cohésion;

Or. pt

Amendement 56
Nadja Hirsch

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. demande à la Commission de veiller à ce que la coopération entre les différents fonds structurels et de cohésion soit renforcée et coordonnée;

Or. de

Amendement 57
Tadeusz Cymański

Projet d'avis
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

7 bis. demande aux États membres de préparer et de mettre en place des formations adéquates pour les bénéficiaires potentiels des fonds;

Or. pl

Amendement 58
Elisabeth Morin-Chartier

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

Amendement

8. demande aux États membres de recourir davantage à la possibilité des avances pour les bénéficiaires du FSE;

8. demande aux États membres de recourir davantage, ***selon des règles précises***, à la possibilité des avances pour les bénéficiaires du FSE;

Or. fr

Amendement 59
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

8 bis. réclame une rationalisation de la programmation, de la surveillance et de l'évaluation de la politique de cohésion en vue d'améliorer le rôle consultatif de la Commission et de réduire la charge administrative liée au contrôle et à

l'audit;

Or. en

Amendement 60
Edit Bauer

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.

Amendement

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs ***aux niveaux communautaire, national, régional et local.***

Or. en

Amendement 61
Kinga Göncz

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels ***du soutien du*** FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.

Amendement

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels ***des programmes de développement financés par le*** FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.

Or. en

Amendement 62
Silvia Costa

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.

Amendement

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs, ***lesquels ne doivent pas viser seulement le niveau des dépenses, mais aussi la qualité des politiques mises en œuvre.***

Or. it

Amendement 63
Karima Delli

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.

Amendement

9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs; ***appelle la Commission à tenir compte des facteurs d'incertitude qui pèsent sur des projets longs d'accompagnement vers le retour à l'emploi.***

Or. fr

Amendement 64
Kinga Göncz

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. demande à la Commission de créer le cadre administratif d'une coopération plus étroite entre le FSE et le FEDER dans l'intérêt de la mise en œuvre de programmes complexes, en particulier pour servir les groupes sociaux les plus défavorisés en harmonie avec la stratégie cadre européenne en faveur des Roms;

Or. en

Amendement 65

Edit Bauer

Projet d'avis

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 bis. note que la capacité institutionnelle du secteur public au niveau national, régional et local, la capacité technique et administrative des pouvoirs publics participants et des bénéficiaires sont essentiels pour l'aboutissement du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des politiques nécessaires pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Or. en

Amendement 66

Edit Bauer

Projet d'avis

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

9 ter. note qu'un degré élevé de continuité

est nécessaire au niveau du système et des instruments de gestion et de contrôle afin de mettre à profit l'expérience et les connaissances acquises en matière de gestion, demande par conséquent aux États membres de prendre des mesures pour éviter la fluctuation du personnel administratif chargé de la gestion des fonds.

Or. en